

Enquête publique: centrale photovoltaïque de panneaux flottants et au sol 'Les Plantes' à La Chapelle-Bâton proposé par SAS SERGIES

**Je suis contre la proposition de SAS SERGIES pour les raisons suivantes :**

1. Ce projet de réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque impliquerait l'implantation de 5150 modules de panneaux solaires, soit 4356 flottants et 794 au sol sur les berges au sud et à l'est du site. De plus, cela nécessiterait la construction d'une clôture de 2m de hauteur et d'une station de transmission et de livraison.
2. Les 794 panneaux sur les berges seraient visibles depuis les hameaux des Vaugelais, de la Grande et de la Petite Saunière mais également depuis le cimetière et les routes et chemins qui entourent le site.
3. Cette centrale créerait un site industriel dans un milieu rural et agricole. L'aboutissement de ce projet compromettrait fortement la qualité du paysage de ce site et des environs immédiats. Il n'est donc pas compatible avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ni avec le règlement national d'urbanisme (RNU) et les documents de planification.
4. Ce site rural n'est absolument pas approprié pour une centrale photovoltaïque. Il faut d'abord épuiser toutes les autres possibilités et privilégier ces futures constructions sur d'anciens sites industriels, des toits de hangars ou d'autres bâtiments avant d'envisager de sacrifier une fois de plus la qualité paysagère. Il ne faut pas saturer les petites communes avec les sites d'énergies renouvelables.

Signé: Fanny CHARCELAY